

Vous avez reçu une demande de contrôle électrique de la part du distributeur d'énergie ?

LES PROCHAINES ÉTAPES



1 - Obtenir une offre

Nous vous soumettons une offre individuelle pour la vérification souhaitée. Le moyen le plus précis est de nous donner la lettre du distributeur d'énergie

2 - Donner l'ordre de contrôle

En tant que propriétaire d'un bâtiment ou gestionnaire immobilier, vous nous confiez le contrôle en tant qu'entreprise de contrôle indépendante.

3 - Contrôle sur place

Nous vérifions intégralement la sécurité et la conformité des compteurs électriques mentionnés dans l'écriture et des installations qui y sont raccordées.

4 - Rédaction d'un rapport de contrôle

Si des défauts sont constatés, ils sont mentionnés dans le rapport de contrôle. Le rapport de contrôle vous est envoyé en tant que propriétaire ou gestionnaire immobilier.

5 - (Éventuellement, correction des défauts)

Les éventuels défauts seront corrigés par un électricien concessionnaire de votre choix. Le rapport de contrôle visé nous est ensuite renvoyé.

6 - Délivrer le certificat de sécurité

Nous vous fournissons, ainsi qu'au fournisseur d'électricité, le certificat de sécurité.



kohler & kohler gmbh
Haldenstrasse 3A
2502 Biel/Bienne

info@kohlerkohler.ch
www.kohlerkohler.ch
032 345 28 28

Kohler
Kohler

FR